



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°15 :

CONVENTION ENTRE LA VILLE DU
BOUSCAT ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES –
SUBVENTION D'AIDE AU
FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absent s : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

DOSSIER N° 15 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap inscrit notamment dans la loi de 2005. Par conséquent, l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures collectives d'accueil de loisirs doit être envisagé conformément aux textes en vigueur.

Dans ce cadre, la Ville du Bouscat a engagé depuis plusieurs années une démarche autour du handicap. Les services municipaux en lien avec l'enfance et la jeunesse portent des actions de sensibilisation et de rencontre entre le milieu ordinaire et les enfants en situation de handicap. Par exemple, les accueils de loisirs organisent chaque année des journées de sensibilisation en partenariat avec des centres spécialisés ou des associations. Des ateliers de sensibilisation ont également lieu sous forme de jeux.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs de Jean Jaurès a initié un partenariat avec l'LEM d'Eysines et reçoit tous les 15 jours un groupe d'enfants de l'institut qui participent aux activités de l'accueil de loisirs et organisent dans l'année une découverte de leur structure. Le service des sports est également mobilisé, plusieurs partenariats sont engagés avec les comités départementaux handisport et sport adapté (prêt de locaux, organisation de manifestations...).

Forte de cette politique volontariste inscrite dans le Projet Educatif Global du territoire, La Ville du Bouscat souhaite poursuivre le travail engagé autour du vivre ensemble et de l'accès à tous, en répondant cette année à de nouvelles demandes des familles autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap sur ses activités péri et extra scolaires.

Afin d'accompagner cette dynamique, la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde et la collectivité ont contractualisé, dès 2015, dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires.

Cependant devant la croissance des besoins des familles, il a été décidé de revoir à la hausse cet accompagnement pour l'année 2019. En effet, de plus en plus de familles souhaitent bénéficier des activités municipales dans une logique plus globale d'inclusion et les équipes d'animation doivent faire face à des situations de handicap complexes nécessitant des compétences spécifiques et des accompagnements spécialisés.

Au vu de ces différents constats, la convention pour l'année 2019 permet d'augmenter la convention d'aide au fonctionnement en passant de 14 700 € pour 2018 à 51 880 € pour 2019.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'aide financière proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
33 voix POUR

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 chapitre 011.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick BOBET

Uz

